



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

# COMITÉ DU PROGRAMME

**Cent vingt-huitième session**

**Rome, 18-22 mai 2020**

**Progrès accomplis dans l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR)**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Berhe Tekola  
Directeur  
Division de la production et de la santé animales  
Tél.: +39 06570 53371

*Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

### RÉSUMÉ

- Le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) a donné des résultats tangibles.
- À sa cent-soixante-troisième session, le Conseil a demandé que les progrès accomplis dans l'éradication de la peste des petits ruminants à l'échelle mondiale soient examinés par le Comité du Programme à sa cent-vingt-huitième session en mai 2020. (CL 163/REP, paragraphe 10.f).
- Sur les 198 pays qui seront reconnus indemnes de PPR d'ici à 2030, 57 le sont déjà conformément aux exigences officielles de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 67 sont infectés et 74 n'ont jamais signalé de cas de PPR. Ceux qui sont infectés se trouvent à différents stades de la procédure d'accréditation.
- Dans plusieurs pays, les campagnes de surveillance et de vaccination ont réduit considérablement l'incidence de la maladie.
- Le montant nécessaire pour la première phase du Programme mondial d'éradication de la PPR (2017-2021) s'élève à 996 millions d'USD et, bien que la mobilisation des ressources soit en cours, le déficit de financement est estimé à 340 millions d'USD.
- Tous les partenaires doivent redoubler d'efforts en termes de sensibilisation et d'investissements pour la période 2022-2030.
- Une résolution sur le Programme mondial d'éradication de la PPR sera présentée au Comité de l'agriculture et au Comité du Programme à sa cent-vingt-neuvième session, qui se tiendra en novembre 2020.

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à donner des indications et à examiner la création d'un fonds fiduciaire spécial alimenté par des contributions volontaires.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- **a pris note des progrès accomplis dans l'éradication de la PPR;**
- **a encouragé le Secrétariat à inciter les membres, et plus particulièrement ceux des pays infectés, mais également les autres acteurs non étatiques, à consacrer plus de ressources à l'éradication de la PPR d'ici à 2030.**

## I. Introduction

1. L'élevage joue un rôle majeur dans l'agriculture mondiale et représente, au plan mondial, 43 pour cent environ de la part moyenne de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup>. Il continuera de jouer un rôle essentiel dans les décennies à venir sous l'effet de la transformation de l'économie alimentaire mondiale et de la demande accrue de produits nutritifs d'origine animale (viande, œufs, produits laitiers) de qualité. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des revenus, de l'urbanisation et de la croissance démographique. Selon les estimations, les trois quarts des personnes extrêmement pauvres (moins de 1 USD par jour), soit 1,2 milliard de personnes dans le monde, vivent dans les zones rurales et tirent une partie importante de leur revenu de l'agriculture et/ou d'activités agricoles (Rapport sur le développement dans le monde 2008: l'agriculture au service du développement). Une bonne gouvernance et une agriculture prospère sont donc essentielles pour que la FAO progresse dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la bonne nutrition et de l'élimination de la faim.

2. Les systèmes d'élevage de petits ruminants ont souvent une double fonction car ils permettent aux familles de consommer leur propre bétail et font partie du portefeuille de sécurité des revenus des ménages. La plupart des petites exploitations recourent en partie à la consommation personnelle et familiale. C'est particulièrement le cas pour le lait, mais parfois aussi pour les animaux sur pied. Grâce à leur taille, ovins et caprins peuvent se vendre facilement ou, dans les économies non monétaires, être troqués contre d'autres produits tels que des céréales.

## II. *Peste des petits ruminants* - incidences négatives sur les moyens d'existence et les objectifs de développement durable

3. La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie très contagieuse et dévastatrice, qui touche les ovins et les caprins dans environ 70 pays d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique depuis sa première apparition en 1942. Plus de 80 pour cent de la population mondiale de 2,5 milliards (FAOSTAT, 2020) de petits ruminants risque d'être atteinte par la PPR dans les pays infectés. Cette maladie est provoquée par un virus similaire à la peste bovine qui a été déclarée éradiquée dans le monde en juin 2011 à la trente-septième session de la Conférence de la FAO. La PPR est une maladie qui a des incidences importantes sur l'économie, non seulement parce qu'elle entraîne des pertes économiques élevées, mais aussi à cause de ses effets néfastes sur les moyens d'existence, qui aggravent la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Plus de 330 millions de petits exploitants sont particulièrement vulnérables aux conséquences de cette maladie qui menace leurs moyens d'existence et leur survie.

4. L'insécurité alimentaire peut être une conséquence directe de la PPR. Les petits ruminants jouent un rôle important lors d'un relèvement après une catastrophe ou dans les situations d'urgence, car il est facile de les vendre ou d'en racheter une fois la crise passée. L'élevage de petits ruminants est souvent un mécanisme de lissage des revenus, qui permet aux ménages de bénéficier d'un système d'approvisionnement plus résilient. L'épidémie qui a frappé le Kenya en 2007 a obligé les propriétaires de petits ruminants à se mettre en quête de nourriture, ce qui montre bien la gravité de l'insécurité alimentaire qui en a résulté. Les études menées<sup>2</sup> auprès de 459 agriculteurs au Kenya ont montré que les revenus tirés des petits ruminants étaient utilisés comme suit: frais de scolarité (32 pour cent), achats de produits alimentaires (22 pour cent), investissements agricoles (18 pour cent), frais médicaux (10 pour cent), investissements non agricoles (9 pour cent), activités sociales (5 pour cent) et rachats de bétail (4 pour cent).

5. La PPR provoque d'autres pertes indirectes telles que la réduction de la productivité de l'élevage et les coûts des traitements pour les animaux. En Éthiopie, les agriculteurs ont indiqué que la baisse de la production laitière avait une incidence directe sur la nutrition des enfants. Dans certains

---

<sup>1</sup> La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. SOFA, FAO 2009. Dans certains pays infectés ou menacés par la peste des petits ruminants, ce pourcentage peut dépasser les 85 pour cent.

<sup>2</sup> Keving A. Spiegel & Karyn A. Havas (2019). The socioeconomic factors surrounding the initial 512 emergence of *peste des petits ruminants* in Kenya, Uganda, and Tanzania from 2006 through 2008. 513 Em Inf Dis, Vol. 66, Numéro 2, mars 2019 514.

cas, le manque de ressources entraîne la déscolarisation des enfants. La réduction du désherbage par les petits ruminants et du fumier qu'ils produisent a également des incidences, même si elles sont moins importantes. Selon les estimations<sup>3</sup>, l'impact économique mondial de la PPR se situe entre 1,5 et 2,1 milliards d'USD par an. On observe que lorsque le nombre d'animaux d'un troupeau diminue à cause de la PPR, les survivants n'arrivent plus à se reproduire et s'affaiblissent. Il en résulte que l'éleveur est obligé soit de demander un prêt pour acquérir un nouveau troupeau, soit de se reconverter dans d'autres activités génératrices de revenus, en dépit de ressources limitées pour investir dans ces nouvelles activités.

6. L'éradication de la PPR dans le monde d'ici à 2030 contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, en particulier l'ODD 1 (élimination de la pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro), l'ODD 3 (bonne santé et bien-être), l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 12 (consommation et production durable), l'ODD 15 (vie terrestre) et l'ODD 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

### III. État d'avancement de la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la PPR

#### A. Gestion

7. La gestion du Programme mondial d'éradication de la PPR est assurée par le Secrétariat FAO-OIE et le Comité consultatif sur la PPR, créés respectivement en avril 2016 et en juin 2017, ainsi que par le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR. En outre, le Groupe des représentants permanents amis du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants («Amis du Programme mondial d'éradication de la PPR») a été créé en 2018 par les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.

8. En février 2019, la FAO et l'OIE ont organisé une manifestation en marge de la quarante-deuxième session du Conseil d'administration du FIDA, avec l'appui du FIDA et des Amis du Programme mondial d'éradication de la PPR. Lors de cette manifestation, le FIDA a appelé de ses vœux la création d'un partenariat tripartite FAO/OIE/OMS pour faire progresser le programme d'ici à 2030.

9. En novembre 2018, à sa cent vingt-cinquième session, le Comité du Programme a abordé cette question au titre du point 7 intitulé «Rapport sur l'issue de la conférence pour les annonces de contributions relatives à l'éradication de la peste des petits ruminants» (7 septembre 2018, Bruxelles, Belgique - PC 125/7) et demandé à la FAO d'organiser une réunion consacrée au Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants et regroupant tous les représentants permanents, en collaboration avec le Groupe des «Amis du Programme mondial d'éradication de la PPR», afin qu'ils aident à mobiliser le financement nécessaire pour les actions prioritaires de ce programme.

10. Le Représentant permanent de la République de Côte d'Ivoire auprès de la FAO, du FIDA et du PAM à Rome (Italie) a organisé deux réunions les 3 et 4 octobre 2019, en tant que coordonnateur du Groupe des «Amis du Programme mondial d'éradication de la PPR»:

- a) La première réunion s'est tenue le 3 octobre 2019 avec la participation de M. Qu Dongyu, Directeur général de la FAO. Le coordonnateur du Groupe était accompagné des présidents des groupes régionaux de la FAO (Délégation de l'Union européenne, Président du Groupe régional Afrique et Vice-Président du Groupe régional Moyen-Orient). À l'issue de cette réunion, il a été convenu ce qui suit:
  - i. la FAO reste au premier plan de la lutte contre la PPR;
  - ii. les actions des organisations ayant leur siège à Rome, des communautés économiques régionales et des pays doivent être coordonnées;

<sup>3</sup> Programme mondial d'éradication de la PPR (2016): <http://www.fao.org/3/I6316FR/i6316fr.pdf>.

- iii. la sensibilisation doit être renforcée pour que les États membres s'engagent politiquement et investissent des ressources nationales en faveur de l'éradication de la PPR;
  - iv. les statistiques et les indicateurs permettant de suivre les progrès de la mise en œuvre du programme doivent être recueillis;
  - v. des paramètres d'incitation doivent être définis, en mettant l'accent sur le suivi de la mise en œuvre des activités de terrain plutôt que sur l'organisation de réunions.
- b) La seconde réunion, qui s'est tenue le 4 octobre 2019, était une réunion d'information à l'intention des représentants permanents. Ils ont formulé les recommandations suivantes:
- le Groupe des «Amis du Programme mondial d'éradication de la PPR doit:
- i. poursuivre ses efforts de sensibilisation en s'appuyant sur le plan d'action suggéré;
  - ii. renforcer la collaboration avec les groupes régionaux des organismes ayant leur siège à Rome;
  - iii. investir plus de ressources en créant un fonds mondial pour l'éradication de la PPR d'ici à 2030 qui s'appuie sur l'expérience du Fonds vert de Copenhague pour le climat et des fonds pour l'atténuation.

le Secrétariat FAO/OIE doit:

- iv. poursuivre les activités de sensibilisation et de plaidoyer pour combler les lacunes et mobiliser plus de ressources en vue de réaliser l'objectif d'éradication de la PPR à l'horizon 2030;
  - v. recenser les paramètres d'incitation, hiérarchiser les activités sur le terrain (sensibilisation, surveillance, établissement de priorités en matière de vaccination en fonction de l'analyse des risques pour les trois prochaines années, renforcement des capacités, recherche, etc.) et organiser moins de réunions;
  - vi. assurer la coordination aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national, ainsi qu'entre tous les partenaires, tout en respectant le mandat de chaque institution;
  - vii. maintenir, voire renforcer, les efforts nationaux et désigner des points focaux pour le Programme mondial d'éradication de la PPR;
  - viii. profiter de chaque manifestation pour présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme;
  - ix. renforcer la coordination entre les représentants de la FAO de chaque pays, les ministères (agriculture/élevage et économie/finances), la société civile et les autres partenaires afin de faire de l'éradication de la PPR une priorité du Cadre de programmation par pays.
- c) En outre, le Groupe des Amis du Programme mondial d'éradication de la PPR a organisé une réunion avec le Vice-Président de la Banque africaine de développement, laquelle s'est conclue sur un accord quant à l'élaboration d'un projet de la CEDEAO, dont le budget s'élève à 200 millions d'USD au total et qui vise à lutter contre la PPR en Afrique de l'Ouest.

11. Le Comité consultatif sur la PPR est chargé de donner des orientations stratégiques pour la mise en œuvre du programme et d'assurer une supervision effective. Trois réunions ont été organisées. Les membres de ce comité sont: i) des représentants des comités directeur et de gestion du Cadre mondial FAO-OIE pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières aux niveaux mondial et régional; ii) des représentants d'organisations intergouvernementales régionales (à savoir l'Organisation arabe de développement agricole [OADA], le Bureau interafricain pour les

ressources animales de l'Union africaine [UA-BIRA], l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE], l'Organisation de coopération économique [OCE], le Conseil de coopération des États arabes du Golfe [CCG] et l'Association sud-asiatique de coopération régionale [ASACR]); iii) des partenaires de financement et des fondations (Union européenne, Banque mondiale, Fondation Bill et Melinda Gates, Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement, Banque islamique de développement, Fondation du Qatar); iv) des représentants des organisations de la société civile, des agriculteurs, des éleveurs, des organisations non gouvernementales et de l'Association caprine internationale; v) des institutions techniques, telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Institut international de recherches sur l'élevage (ILRI), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Service de l'inspection de la santé des plantes et des animaux du Département de l'agriculture des États-Unis, (USDA/APHIS), le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), l'Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires du bétail (GALVmed) et vi) des représentants de la FAO et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

12. L'objectif du Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR est d'établir de solides partenariats entre les chercheurs et les organismes techniques, les organisations régionales et des spécialistes reconnus, et des partenaires du développement. Deux réunions annuelles ont été organisées. Le Réseau mondial de recherche et d'expertise sur la PPR compte environ 350 chercheurs du monde entier répartis dans quatre domaines thématiques: i) épidémiologie de la PPR prenant en compte les facteurs socio-économiques et l'interface animaux d'élevage/faune sauvage; ii) diagnostics de la PPR; iii) vaccination contre la PPR et iv) information, plaidoyer et communication visant à favoriser la sensibilisation, la mobilisation de ressources et la participation aussi bien locale que nationale aux programmes d'éradication de la PPR.

13. De 2015 à 2020, plusieurs études ont été menées et, au total, 283 articles scientifiques validés par un comité de lecture ont été publiés: 29 en 2015, 50 en 2016, 48 en 2017, 59 en 2018, 80 en 2019 et 17 en 2020 (jusqu'à mars). Les conclusions de ces études permettront d'orienter la mise en œuvre du Programme mondial d'éradication de la PPR.

14. Un fonds mondial pour l'éradication de la PPR d'ici à 2030, fondé sur l'expérience du Fonds vert de Copenhague pour le climat et des fonds pour l'atténuation, sera créé dans les mois à venir, avec des fonds provenant de la France, de l'Union européenne et des États-Unis, dans un premier temps.

### *B. Partenariats*

15. La FAO et l'OIE ont noué des partenariats avec des organisations mondiales et régionales, le Bureau interafricain pour les ressources animales (BIRA) de l'Union africaine (UA), le Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union africaine (AU-PANVAC) et les communautés économiques régionales<sup>4</sup>, ainsi qu'avec les organisations de la société civile concernées.

16. Afin de lutter contre l'incursion de la PPR au sein de la population de saïga menacée d'extinction et ailleurs dans le monde, la FAO et l'OIE ont organisé à Rome en mars 2019 un atelier sur la lutte contre la PPR à l'interface animaux d'élevage/faune sauvage, en collaboration avec la Société pour la conservation de la faune sauvage et le Royal Veterinary College (RVC). Suite à cette réunion, des donateurs ont exprimé leur intérêt, ce qui a permis de financer deux projets de lutte contre la PPR à l'interface animaux d'élevage/faune sauvage.

17. Depuis 2014, les fabricants de vaccins contre la PPR ont organisé des réunions tous les deux ans. Lors de ces réunions, ils recensent les problèmes que pose la production des vaccins et cherchent des solutions, ce qui a permis d'améliorer la qualité des vaccins. Leur coût unitaire est passé de 0,1 USD en 2015 à 0,04 USD aujourd'hui. L'un des principaux problèmes identifiés concernait la qualité des vaccins administrés dans les zones reculées, compte tenu de la nécessité de préserver la

<sup>4</sup> Union du Maghreb arabe; Organisation arabe de développement agricole; Association sud-asiatique de coopération régionale; Communauté économique des États d'Afrique centrale; Organisation de coopération économique; Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; Conseil de coopération du Golfe; Autorité intergouvernementale pour le développement; Association sud-asiatique de coopération régionale; Communauté de développement de l'Afrique australe.

chaîne du froid lorsque les températures sont élevées pendant les campagnes de vaccination. En décembre 2017, le Secrétariat du Programme mondial d'éradication de la PPR a organisé un atelier sur les vaccins thermotolérants contre la PPR grâce à un financement de GALVmed. Les participants à cet atelier ont examiné les études récentes sur les vaccins thermotolérants contre la PPR, débattu des paramètres à prendre en compte pour définir des procédures opératoires normalisées, qui seraient élaborées par le Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union Africaine, et étudié les modalités de mise au point ou de production de vaccins thermotolérants contre la PPR. Actuellement, plusieurs laboratoires produisent des vaccins thermotolérants, même si la FAO et le Centre panafricain de vaccins vétérinaires n'ont pas encore fini d'élaborer les procédures opératoires normalisées.

18. Il est nécessaire de consolider le partenariat stratégique avec l'OIE et plusieurs autres institutions mondiales et régionales (AIEA, ILRI, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement [CIRAD], Société pour la conservation de la faune sauvage, Royal Veterinary College), ainsi qu'avec des partenaires fournisseurs de ressources, des instituts de recherche et des organisations de la société civile.

### *C. Stratégies régionales et plans stratégiques nationaux*

19. On trouve des pays touchés par la PPR dans neuf régions d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe. La FAO, l'OIE et leurs partenaires (ANASE, Communauté économique des États d'Afrique centrale [CEEAC], Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], OCE, Autorité intergouvernementale pour le développement [IGAD], ASACR, Communauté de développement de l'Afrique australe [SADC], Union du Maghreb arabe [UMA]) aident les pays et les régions à élaborer leurs plans stratégiques nationaux et régionaux de lutte contre la PPR. Ces plans présentent en détail les étapes de l'évaluation, de la lutte et de l'éradication de la PPR, du maintien du statut indemne de PPR, ainsi que les ressources financières nécessaires et engagées par les autorités nationales et régionales pour la mise en œuvre des plans. Conformément à la stratégie mondiale de lutte contre la PPR, huit des neuf communautés économiques régionales ciblées ont reçu un appui pour élaborer et adopter leurs stratégies régionales. Au niveau national, sur les 79 pays infectés et à risque, 68 ont reçu un appui pour l'élaboration de leurs plans stratégiques nationaux de lutte contre la PPR. Sur les huit stratégies régionales élaborées, deux seulement (CEDEAO et IGAD) ont été approuvées par les pays membres. De plus, les 68 plans stratégiques nationaux formulés sont conformes à la stratégie régionale et mondiale. L'approbation officielle du plan stratégique national par les autorités du pays et la prise en compte de la lutte contre la PPR dans les programmes et activités existants pour le secteur agricole sont essentielles pour que la part des budgets nationaux consacrée à l'éradication de la PPR soit plus importante.

### *D. Réunions sur la feuille de route: évaluation de la mise en œuvre du programme*

20. À l'échelle mondiale, 198 pays seront reconnus indemnes de PPR d'ici à 2030, 57 le sont déjà (reconnaissance officielle conformément aux critères de l'OIE), 67 sont infectés et 74 n'ont pas signalé de cas de PPR. Sur ces 74 pays, 12 sont à risque d'infection. Par conséquent, le programme cible les 79 pays à risque et infectés qu'il faut aider à se débarrasser de la maladie, même si les pays à risque (62 pays restants) doivent aussi recevoir un appui pour rester indemnes en fonction des antécédents.

21. La stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR comprend quatre phases. Ces quatre phases associent des niveaux de risque épidémiologique décroissants à des niveaux de prévention et de contrôle croissants. En phase 1, la situation épidémiologique est évaluée. En phase 2, des activités de lutte contre la PPR, notamment de vaccination, sont mises en œuvre. En phase 3, la PPR est éradiquée. En phase 4, la vaccination doit être arrêtée; le pays doit fournir des données factuelles montrant que le virus ne circule plus au niveau de la zone ou du pays et qu'il est prêt à être officiellement reconnu indemne de la maladie par l'OIE.

22. Des réunions régionales sur la feuille de route de la lutte contre la PPR ont été organisées dans ces neuf régions. La première série de réunions a permis de présenter la stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR, d'effectuer une première autoévaluation de la situation de chaque pays concernant la PPR, ainsi que de la capacité des services vétérinaires en matière de lutte contre la maladie, et d'élaborer une feuille de route régionale que les pays se sont engagés à mettre en œuvre. Ces réunions ont également permis de recenser d'autres maladies des petits ruminants qui pourraient être combattues en même temps que la PPR et de créer un groupe consultatif régional. L'objectif de ce groupe est de superviser la mise en œuvre des activités de lutte contre la PPR dans la région. Seules la CEDEAO et l'IGAD ont commencé la mise en œuvre de leurs stratégies régionales.
23. Au total, 79 pays suivent à la feuille de route et, selon l'outil de suivi et d'évaluation de la PPR, 30 d'entre eux en sont à la phase 1 (évaluation de la situation), 38 à la phase 2 (lutte), 5 à la phase 3 (éradication) et 6 à la phase 4 (vérification).

#### *E. Mobilisation de ressources*

24. Le budget nécessaire pour la première phase du Programme mondial d'éradication de la PPR (2017-2021) a été estimé à 996 millions d'USD. La PPR peut être combattue par la vaccination qui, si elle est coordonnée et mise en œuvre correctement, peut éradiquer le virus dans les pays, les régions et le monde. Conformément aux procédures de la FAO, des vaccins ont été achetés et distribués aux pays ou à des organisations non gouvernementales pour une vaccination sur le terrain. Les modalités spécifiques de la mise en œuvre de la vaccination doivent être définies. Par conséquent, le coût de la vaccination représente la plus grande partie du budget estimatif et permettra aux pays infectés de vacciner 1,5 milliard d'ovins et de caprins pendant une période définie. L'achat de vaccins, la logistique et l'évaluation post-vaccination représentent plus de 70 pour cent de cette estimation; environ 9 pour cent du budget sera alloué à la lutte coordonnée contre les autres maladies des petits ruminants faisant partie des priorités dans chacune des régions infectées par la PPR, 7 pour cent à la gestion et à la coordination globale de l'éradication de la PPR et 5 pour cent à la surveillance, au suivi et à l'évaluation. Le reste du budget financera le renforcement des laboratoires et des services vétérinaires nationaux, l'organisation de réunions régionales sur la feuille de route, ainsi que l'appui à la stratégie, à la sensibilisation et à la communication.
25. La majorité des fonds alloués au Programme mondial d'éradication de la PPR proviennent de ressources fournies par les pays, et plus particulièrement des budgets nationaux. Pour certains éléments de programme ayant un effet catalyseur, notamment les activités qui soutiennent la mise en œuvre effective des interventions au sein et dans l'ensemble des régions, la mobilisation de ressources supplémentaires pour répondre aux besoins nationaux et régionaux sera couverte par la composante mondiale du budget du Programme mondial d'éradication de la PPR.
26. En août 2018, selon les estimations, environ deux tiers du budget du Programme mondial d'éradication de la PPR avait été financé par les pays infectés et à risque, ainsi que par des donateurs avec lesquels la FAO et l'OIE travaillent. L'autofinancement du programme par les pays infectés et à risque a représenté environ 61 pour cent du budget mobilisé jusqu'à présent. Il est à regretter cependant que ces fonds ne soient pas alloués de manière spécifique à la lutte contre la PPR.
27. Une stratégie mixte de mobilisation de ressources et de commercialisation a été élaborée. Elle comprend un texte de commercialisation, une analyse des sources de financement potentielles et un plan d'action détaillé. Le texte de commercialisation, axé sur l'humain, explique que l'éradication de la PPR contribuera de manière importante à la réduction de la pauvreté rurale, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au renforcement de la résilience (ODD 1 et ODD 2). L'étude de marché recense les éventuels partenaires fournisseurs de ressources aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que les alliances stratégiques. Les ressources internes des pays touchés par la PPR seront une source de financement cruciale. En septembre 2018, la FAO, l'OIE et l'Union européenne ont organisé à Bruxelles la conférence mondiale «Nouer des partenariats et investir pour un monde libéré de la peste des petits ruminants» qui a abouti à une déclaration ministérielle soulignant la nécessité de combler un déficit de financement de 340 millions d'USD pour la première phase du Programme mondial d'éradication de la PPR.



28. Des activités autofinancées de lutte contre la PPR ont été lancées en Arabie Saoudite, en Chine, en Inde, en Iran, en Géorgie, au Kazakhstan, au Koweït, en Mongolie, et en Turquie, entres autres. Elles couvrent environ 35 pour cent de la population mondiale de petits ruminants. Plusieurs autres pays ont mis en place des activités de lutte contre la PPR financées par l'État, mais comme leur portée est limitée faute de ressources, elles sont insuffisantes pour combattre efficacement et éradiquer la maladie à elles seules.

29. Actuellement dans beaucoup de pays, les activités de lutte contre la PPR sont soutenues par la Banque mondiale dans le cadre de programmes régionaux et nationaux tels que i) le Programme régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) qui couvre le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad; ii) le projet régional d'amélioration des systèmes de surveillance des maladies (REDISSE) qui couvre la Guinée, le Sénégal et la Sierra Leone; iii) l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) et iv) le projet régional sur la résilience des moyens d'existence pastoraux (*Regional Pastoral Livelihoods Resilience Project - RPLRP*) qui couvre l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Secrétariat de l'IGAD (qui contribue de manière limitée aux activités de lutte contre la PPR au niveau des pays). Les autres pays qui reçoivent un financement de la Banque mondiale sont les suivants: Bangladesh, Burundi, Cameroun (Projet de développement de l'élevage - PRODEL), Éthiopie, Népal, Somalie et Yémen, entre autres.

30. Le programme de soutien de la résilience de la Corne de l'Afrique (SHARE) mené par l'Union européenne et qui appuyait les activités de lutte contre la PPR en Éthiopie, à Djibouti et au Kenya s'est achevé. Toutefois, il a été prolongé jusqu'en septembre 2020 en Éthiopie.

31. De nouveaux programmes d'appui aux activités de lutte contre la PPR au niveau des pays ont été élaborés, notamment: i) dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) avec l'appui de l'Union européenne pour la mise en œuvre du projet de politique agricole régionale de la SADC (STOSAR); ii) au Burkina Faso, au Mali et au Niger dans le cadre de PRO-ACT (Pro-Résilience Action) avec une petite composante de lutte contre la PPR; iii) dans les pays de la sous-région du grand Mékong dans le cadre du Programme de coopération Sud-Sud entre la FAO et la Chine pour la lutte contre les maladies animales transfrontières, à savoir le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, le Viet Nam et deux provinces chinoises (Yunnan, Guangxi); iv) des projets du FIDA dans plusieurs pays (par ex. le Tchad). Dans le cadre de la CEDEAO, la coopération suisse soutient les pays du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone).

32. Il est à noter que certaines organisations non gouvernementales (ONG) internationales, Vétérinaires sans frontières et le Comité international de la Croix-Rouge contribuent aux activités du Programme mondial d'éradication de la PPR en finançant les campagnes de vaccination aux niveaux communautaire ou provincial dans différents pays. D'autres donateurs soutiennent le Secrétariat du Programme mondial d'éradication de la PPR: la France, l'Union européenne et les États-Unis via l'Agence de défense pour la réduction des menaces (DTRA).

33. Il est nécessaire d'intensifier la mobilisation des ressources et les efforts de sensibilisation avec l'appui du Groupe des représentants permanents amis du Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants, créé par les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome.

#### F. Activités nationales

34. En Éthiopie et au Pakistan, les capacités de production de vaccins en laboratoire ont été multipliées au moins par cinq et, aujourd'hui, elles satisfont non seulement la demande nationale mais également celle des pays voisins. L'Éthiopie a soutenu la production de vaccins thermotolérants contre la PPR, ce qui est une avancée importante dans l'éradication de la PPR.

35. Entre 2015 et 2019, plusieurs pays ont reçu l'aide de la FAO pour vacciner plus de 100 millions d'animaux. Malheureusement, ce nombre représente moins de 8 pour cent des 1,5 milliard de petits ruminants ciblés pour la vaccination.

36. En Afghanistan et au Soudan du Sud, les agents vétérinaires communautaires ayant reçu une formation sont capables de détecter la PPR sur le terrain. Dans plusieurs pays africains, des vétérinaires de première ligne ont été formés à la lutte contre la PPR. Cette expérience doit être étendue au Moyen-Orient et à l'Asie. La validation d'un kit de diagnostic a permis de diviser son prix unitaire par trois. Des kits ont été fournis pour effectuer des tests sur plus de 50 000 échantillons afin de cartographier la répartition de la PPR.

37. Une surveillance sérologique a été mise en place dans plusieurs pays. Elle doit être renforcée, ainsi que les réseaux de surveillance épidémiologique. Plus de 90 pour cent des laboratoires dans les pays infectés et à risque sont en mesure d'utiliser au moins le kit d'essai d'immuno-absorption enzymatique (test ELISA) pour diagnostiquer la PPR. Mais l'approvisionnement en réactifs pose un gros problème et dans ces pays les réseaux nationaux et régionaux doivent être renforcés.

38. En Mongolie et en Afrique de l'Est, la collaboration pour la lutte contre la PPR à l'interface animaux d'élevage/faune sauvage se poursuit, dans le cadre d'un partenariat entre la Société pour la conservation de la faune sauvage et le *Royal Veterinary College* de Londres.

39. Des brochures (1 500) sur les signes cliniques de la PPR et des manuels pratiques d'épidémiologie ont été produits et distribués dans les pays. Voir la page web de la FAO: <http://www.fao.org/ppr/fr/>.

40. Transfert de technologies: la FAO aide le Centre panafricain de vaccins vétérinaires de l'Union africaine (AU-PANVAC) à transférer des connaissances sur la production de vaccins et le contrôle de la qualité au Pakistan. L'Organisation collabore également avec l'AIEA pour regrouper les laboratoires au sein de réseaux régionaux et mondiaux de lutte contre la PPR, renforcer les laboratoires de diagnostic vétérinaire concernés et assurer le transfert des nouvelles technologies vers ces laboratoires.

#### IV. Analyse des besoins des pays, plans d'activité et voie à suivre

41. En 2019, le déficit de financement du Programme mondial d'éradication de la PPR était estimé à 340 millions d'USD. Ce déficit aurait probablement pu être réduit au moyen de contributions provenant de budgets nationaux et associées aux nouveaux projets. Mais les informations fournies sur les contributions nationales restent fragmentaires, d'où la difficulté de donner un montant révisé précis. Compte tenu de la situation de la maladie, des effets des activités de lutte en cours et des éléments non financés, les déficits et les besoins de financement prioritaires du programme ont été analysés de manière spécifique pour chaque pays.

42. Environ 27 pays infectés par la PPR ont des ressources très limitées pour mettre en œuvre leurs plans stratégiques nationaux de lutte contre la PPR, en particulier pour terminer la phase 1 (évaluation épidémiologique) et passer à la phase 2 (lutte contre la PPR). La situation de la PPR doit être évaluée pour établir l'hypothèse initiale de circulation du virus et identifier les points névralgiques que les interventions de la phase 2 devront cibler. Les activités planifiées sont les suivantes: i) évaluation des risques comprenant un échantillonnage et des tests en laboratoire pour le dépistage du virus de la PPR et l'analyse de la chaîne de valeur des petits ruminants; ii) élaboration et mise en œuvre d'un plan de lutte axé sur l'analyse des risques; iii) consultation et sensibilisation des parties prenantes; iv) renforcement de l'approche par épizone et v) surveillance intégrée (reliant les données sur les maladies épidémiques, les données des laboratoires et les données sur les vaccins, ainsi que d'autres données pertinentes).

- Le coût de ces activités est estimé à 59 500 000 USD pour la période allant de 2020 à 2022.

43. En outre, 21 pays qui n'ont jamais signalé de cas de PPR ont besoin d'aide pour renforcer les capacités qui permettent de démontrer l'absence du virus de la PPR et de progresser vers la reconnaissance officielle du statut indemne de la maladie par l'OIE. Les activités planifiées sont les suivantes: i) surveillance sérologique, ii) analyse de la chaîne de valeur, iii) surveillance, iv) planification des interventions d'urgence et v) préparation de la documentation pour la reconnaissance officielle du statut indemne de la maladie par l'OIE.

- Le coût de ces activités est estimé à 1 911 000 USD pour la période allant de 2020 à 2022.

44. Enfin, 20 pays ont été recensés comme étant déjà à la phase 2 (lutte contre la PPR), mais les effets des activités qu'ils mènent ne tendent pas vers une éradication de la maladie. Il faut aider ces pays à revoir leur plan de lutte axé sur l'analyse des risques et réorienter leurs activités de lutte. Les activités planifiées sont les suivantes: i) rédaction ou révision du plan de lutte axé sur l'analyse des risques, ii) mise en œuvre du plan de lutte axé sur l'analyse des risques, iii) évaluation post-vaccination, iv) surveillance et v) consultation et sensibilisation des parties prenantes.

- Le coût de ces activités est estimé à 131 000 000 USD pour la période allant de 2020 à 2022.

#### **V. Suite que le Comité du Programme est invité à donner**

45. Le Comité du Programme est invité à examiner le document, à donner des indications et à réfléchir à la création d'un fonds fiduciaire spécial alimenté par des contributions volontaires.